NORMES PHOTOGRAPHIQUES VISA INDE

Dans le cadre de votre demande de visa pour l'Inde, vous devrez fournir une ou plusieurs photographies selon la catégorie de visa souhaitée. Vos photographies devront être conformes aux normes établies par le gouvernement indien qui sont différentes des normes photographiques actuellement appliquées en France.

Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles et ne pourront être acceptées pour le dépôt de votre demande de visa pour l'Inde. Veuillez suivre ces instructions attentivement. Si les photos présentées ne correspondent pas aux paramètres ci-dessus, votre demande sera refusée.

OÙ EFFECTUER VOS PHOTOGRAPHIES

Nous vous invitons à contacter un photographe professionnel proche de votre domicile pour établir vos photographies. Nous vous conseillons d'imprimer ce document et de le lui présenter.

TAILLE DES PHOTOGRAPHIES

Les photos aux normes indiennes sont plus grandes que les photos aux normes françaises. Pour être acceptée par le gouvernement indien, votre photo devra obligatoirement être carrée et mesurer 5 cm x 5 cm.

AUTRES NORMES PHOTOGRAPHIQUES

Les normes qui suivent ci-dessous sont globalement similaires aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005, appliquées actuellement par le gouvernement français.

- Date : la prise de vue doit dater de moins de 6 mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de votre demande.

- Couleur : la photo doit être en couleur et faire apparaître un teint naturel. Les photos noir et blanc seront refusées.

- Qualité : les photographies scannées ou de mauvaise résolution seront refusées. La photo doit être nette, sans pliures, ni traces et être imprimée sur du papier photo normal.

- Fond : le fond doit être clair et uni. Les photos avec un fond coloré ou fantaisiste seront refusées.

- Cadrage : la prise de vue doit montrer un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit être positionné au centre du cadre, sans inclinaison et prendre entre 70 % et 80 % de la hauteur de la photo.

- Expression : le sujet doit adopter une expression neutre, bouche fermée.

- Cheveux : les cheveux ne doivent pas masquer le visage.

- Yeux : le sujet doit regarder l'objectif et garder les yeux ouverts. Les montures de lunettes doivent être discrètes et ne doivent pas cacher les yeux. Les photos présentant un sujet ayant des verres de lunettes teintés ou des yeux rouges seront refusées.

- Couvre-chef : les couvre-chefs ne sont pas acceptés. Le gouvernement indien tolère les accessoires portés pour des raisons religieuses, croyances ou antécédents ethniques à la condition que le visage reste intégralement visible.

- Epaules : le début des épaules doit être visible. Attention les épaules ne doivent pas être dénudées.

INSTRUCTIONS SUR L'UTILISATION DES PHOTOS

- Votre première photo devra être collée sur le formulaire de demande de visa dans le cadre prévue à cet effet.

- Votre seconde photo devra être collée dans le coin en bas à droite sur la seconde page de votre formulaire.

- Les deux photos doivent impérativement être identiques